



Sources de l'Orne  
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

Date de convocation :  
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
33

Nombre de votants :  
37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

**VOIX POUR** :  
37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

**VOIX CONTRE** :  
0

**Objet : Décision modificative n°2  
Budget Général 2022**

**ABSTENTIONS** :  
0

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

**SITUATION A RÉGULARISER**

La Communauté de Communes doit installer des feux récompenses sur la commune de Macé. Cette dépense a été enregistrée comme travaux. Or, il n'y aura que de la fourniture.

**SOLUTION PRÉCONISÉE :**

Transférer les crédits du chapitre 23 « Immobilisations en cours » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

**MODIFICATIONS PROPOSÉES :**

Accusé de réception en préfecture  
061-200035111-20221215-DEL-2022-12-100-BF  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

<b>Dépenses d'investissement</b>	
Art 2317-810 « Macé – Feux récompenses »	- 33 600,00 €
Art 2188 « Macé – Feux récompenses »	33 600,00 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, de modifier le budget général suivant les modifications proposées précédemment.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,  
Laurence LUBRUN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurence Lubrun".